

CLARIFICATIONS

Intitulé du marché : Viabilisation et construction de la plateforme de l'Agropole Centre dans le département de Nioro (région de Kaolack)

Référence du marché : SEN21002-10116

Veuillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question, comme prévu au point 3.3 « Informations ». Pour rappel, les offres doivent parvenir **avant la date limite et à l'adresse indiquées** aux point 3.5 « Introduction des offres » du cahier spécial des charges. **Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

N°	Questions	Réponses
1	les plans et bordereau sont introuvables dans le dossier pouvez-vous les partager,	Les liens vers l'ensemble des annexes figurent à la dernière page du CSC. Les plans se trouvent en Annexe 8
2	Pouvez-vous partager le procès-verbal de la visite de site.	Le compte rendu de la visite de site est disponible en bas de page.
3	<p>Pourrions-nous , avoir accès aux spécifications techniques et annexes plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 1 : Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) ; • Annexe 2 : Plans et schémas ; • Annexe 3 : Bordereau des prix ; • Annexe 4 : Clauses environnementales. <p>Est-il possible d'envisager une visite de site, étant donné que nous avons manqué celle prévue dans le CPTP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les liens vers l'ensemble des annexes figurent à la dernière page du CSC. - Non, aucune autre visite de site n'est prévue. Cependant, veuillez noter que cette visite était facultative et non obligatoire. Le fait de ne pas y avoir participé ne vous exclut donc pas en tant que soumissionnaire. Par ailleurs, vous avez la possibilité d'effectuer vous-même une visite des sites et de mener vos propres investigations afin de mieux appréhender les éléments nécessaires à la préparation de votre offre. Les coordonnées utiles à cet effet sont fournies dans le CSC.
4	Pouvez-vous confirmer s'il s'agit des mêmes plans que dans le dossier précédent ?	Les liens vers l'ensemble des annexes figurent à la dernière page du CSC. Les plans se trouvent en Annexe 8.
Compte rendu visite des sites		
Questions et réponses		
1	Est-ce que les terrassements généraux devront se faire sur tous les 5 ha	Non, les terrassements concerneront uniquement l'emprise des bâtiments et de la voirie sur une superficie de 2,5 ha. Le reste du terrain est réservé aux lots d'extension.

2	Existe-t-il des carrières à proximité des sites ?	Existe-t-il des carrières à proximité des sites ?
3	Quel mois pensez-vous que les travaux démarreront ?	En début Novembre si tout se passe comme prévu
4	y aura-t-il un contrat à enregistrer au niveau de l'ARMP	Non Les marchés passés par Enabel selon la législation Belge ne font pas l'objet d'enregistrement au niveau de l'ARCOP (Ex ARMP).